

# Mémoire d'Unifor

## Consultations prébudgétaires 2018

**Jerry Dias**  
Président national  
Unifor  
4 août 2017

Tél. : 416-497-4110  
Sans frais : 1-800-268-5763  
Télec. : 416-495-6552

## **Unifor**

Unifor est le plus grand syndicat du secteur privé au Canada. Créé par des travailleurs, il représente aujourd'hui plus de 310 000 membres de tous les principaux secteurs d'activité du Canada : fabrication de pointe, ressources naturelles, transport, télécommunications et bien d'autres encore. Les secteurs dans lesquels les membres d'Unifor travaillent sont essentiels à l'économie canadienne et font figure de pôles de technologie de pointe et d'innovation au pays. Ces secteurs sont également les principaux exportateurs du Canada et une source d'emplois de qualité, lesquels se font de plus en plus rares. Les membres d'Unifor ont à cœur de faire prospérer leurs secteurs d'activité et ont l'habitude de s'associer aux employeurs et aux gouvernements afin de stimuler la productivité et l'innovation. Au nom de nos membres, je remercie le Comité de cette occasion qui nous est offerte de présenter les priorités d'Unifor pour le budget de 2018.

## **Résumé**

Unifor estime que le gouvernement a un rôle central et actif à jouer dans le développement socioéconomique à long terme, en élaborant des politiques solides et ingénieuses qui tablent sur des investissements stratégiques. Notre mémoire concernant le budget de 2018 traite des priorités stratégiques et des affectations budgétaires qui permettront de créer des emplois de qualité, d'améliorer les infrastructures matérielles et sociales du Canada, de renforcer les entreprises canadiennes et de favoriser la prospérité des travailleurs canadiens, de leurs familles et de leurs collectivités.

### *Politique fiscale et changements climatiques*

- Le gouvernement fédéral devrait utiliser les recettes de la nouvelle taxe nationale sur le carbone pour subventionner un ensemble complet de mesures favorisant une transition équitable.
- Le gouvernement devrait considérer les gouvernements autochtones comme un quatrième ordre de gouvernement et combler l'écart fiscal en vue de faciliter la réconciliation et d'améliorer les résultats en matière de santé dans les réserves.

### *Politique industrielle et infrastructures*

- Le gouvernement fédéral devrait investir dans la construction d'un réseau ferroviaire à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor et mettre en place une stratégie d'achat de produits canadiens et d'embauche de main-d'œuvre locale.
- Le gouvernement devrait réitérer son adhésion à la Politique des retombées industrielles régionales (RIT) afin que les approvisionnements servent à rentabiliser les sommes investies dans les secteurs de l'aérospatiale et de la défense et il devrait adopter une politique d'entretien au Canada.
- Le gouvernement devrait maintenir le modèle actuel de propriété aéroportuaire, notamment le principe de revenus locatifs, et mettre un terme au processus de demande de propositions (DP) pour les aéroports (« changements de contrat »).

## *Politique sociale*

- Le gouvernement fédéral devrait mettre en œuvre un programme national d'assurance-médicaments.
- Le gouvernement devrait adopter la Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail en vue d'améliorer la santé en milieu de travail.
- Le gouvernement devrait créer un programme national de services de garde accessible à tous.

### **1. Politique fiscale et changements climatiques**

Compte tenu de l'ampleur des changements climatiques auxquels on assiste, Unifor félicite le gouvernement du Canada pour son adhésion à l'Accord de Paris et pour la mise en place du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Par contre, bien que le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone semble très prometteur tant sur le plan de la décarbonisation que sur celui de la création d'emplois verts, Unifor s'inquiète de l'absence d'une allusion explicite aux **mesures favorisant une « transition équitable »** dans la stratégie de lutte contre les changements climatiques du gouvernement fédéral, alors que ce principe figure dans l'Accord de Paris et a été sanctionné par l'Organisation internationale du travail. Unifor recommande ce qui suit :

- Le gouvernement fédéral devrait utiliser les recettes de sa nouvelle taxe sur le carbone pour subventionner, par l'intermédiaire du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone ou d'un instrument de financement comparable, des mesures favorisant une transition équitable.
- Par exemple, le gouvernement devrait mettre en place des mesures telles que : des études d'impact sur le marché du travail, des ententes sur les retombées locales, de l'aide au revenu, de l'aide à la réinstallation, un régime d'assurance-emploi flexible et des pensions de raccordement, un programme de recyclage professionnel et de perfectionnement des compétences, ainsi qu'une politique d'embauche préférentielle des travailleurs déplacés par suite des mesures de réduction du carbone.

Unifor défend les principes promulgués par la Commission de vérité et de réconciliation et a pris des mesures tangibles pour se rapprocher des peuples autochtones du Canada, par exemple : apprentissage autonome de nos dirigeants et de nos membres, recherche de partenariats culturels et prestation d'un soutien financier aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord 2017, entre autres choses. Le Canada se classe actuellement au dixième rang de l'indice du développement humain des Nations Unies, un score digne de louanges. Cependant, si l'on applique cet indice aux populations autochtones du Canada, on estime alors que le Canada n'arriverait qu'au soixante-troisième rang. En établissant une **nouvelle relation fiscale avec les peuples autochtones**, le gouvernement pourrait à la fois favoriser la réconciliation et combler le déficit en matière de développement humain. Voici les recommandations d'Unifor à cet égard :

- Le Canada doit établir une nouvelle relation fiscale avec les gouvernements autochtones, inuits et métis. Il doit traiter les gouvernements des Premières Nations comme un quatrième ordre de gouvernement (avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales) et leur donner un accès raisonnable et stable à l'assiette fiscale du Canada.
- Le Canada doit combler l'écart fiscal afin que les gouvernements autochtones puissent tâcher par eux-mêmes de réduire le déficit en matière de développement humain. Pour ce faire, il doit

leur affecter des ressources pour le logement dans les réserves, l'eau et d'autres infrastructures municipales essentielles, ainsi que pour les soins de santé et l'éducation.

## 2. Politique industrielle et infrastructures

Il serait bon de faire de nouveaux investissements dans les infrastructures. Correctement exécuté, un programme national de renouvellement des infrastructures permettrait non seulement de moderniser les biens matériels du Canada, mais encore de stimuler la productivité, la création d'emplois et la compétitivité et d'élever la qualité de vie en général. Malheureusement, un cercle vicieux s'est installé au cours des dernières décennies à **VIA Rail** : le gouvernement fédéral réduit son financement, la direction réagit en supprimant des emplois et des services et les voyageurs en viennent à délaisser les transports ferroviaires, ce qui conduit à un autre cycle de compressions au nom du « fléchissement de la demande ». Pendant que les gouvernements canadiens successifs faisaient une fixation sur la réduction du budget de VIA Rail, d'autres pays, comme le Japon, la France et l'Allemagne, ont choisi d'investir massivement dans les transports publics et le nombre d'usagers a explosé. Les avantages d'une revitalisation du réseau de transport ferroviaire de passagers sont nombreux : économie d'énergie, réduction de la congestion en zone urbaine, réduction des émissions de gaz à effet de serre, sécurité accrue des passagers, confort et facilité d'accès, intégration géographique accrue et, si cette revitalisation est menée de façon stratégique, elle stimulerait le secteur canadien de la fabrication de pointe. Unifor recommande ce qui suit :

- Le gouvernement fédéral, de concert avec l'Ontario et le Québec, devrait investir dans un réseau ferroviaire à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor. Selon une étude de faisabilité, le coût total de ce projet oscillerait entre 19 et 21 milliards de dollars et les recettes qui en découleraient couvriraient la totalité des frais d'exploitation.
- Les nouveaux fonds versés à VIA Rail devraient être liés à des objectifs plus vastes en matière de développement économique, notamment à une stratégie d'achat de produits canadiens et d'embauche de main-d'œuvre locale, en particulier dans les groupes sous-représentés. Ces instruments de création d'emplois et de perfectionnement des compétences ont fait leurs preuves et encourageraient le développement de compétences industrielles en plus d'accroître la compétitivité des produits canadiens sur les marchés mondiaux.

La **nouvelle politique de défense** du gouvernement fédéral prévoit des engagements financiers de l'ordre de 47 milliards de dollars sur 20 ans dans 52 projets distincts, notamment pour l'acquisition de matériel, d'infrastructures et de technologies de l'information. Ces projets visent non seulement l'achat de matériel et de produits technologiques, mais aussi la révision et l'entretien du matériel en service. Ce matériel nouveau et remis à neuf sera utilisé par la Marine, l'Armée de terre et l'Aviation. De nombreuses entreprises canadiennes possèdent les capacités nécessaires pour s'acquitter des travaux de fabrication et d'entretien requis pour répondre à bon nombre de recommandations liées à la politique de défense du Canada. Par conséquent, Ottawa devrait mettre en place une politique d'achats canadiens qui maximise les retombées économiques des dépenses en défense. Unifor recommande les mesures suivantes :

- Le gouvernement fédéral devrait réitérer son adhésion à la Politique des retombées industrielles régionales (RIT). Les marchés publics serviraient ainsi à démultiplier les sommes investies dans les technologies et les produits mis au point par les entreprises canadiennes des secteurs de l'aérospatiale et de la défense. Ces lignes de conduite devraient être énoncées dès les premières étapes du processus d'approvisionnement afin de s'assurer que les parties prenantes comprennent la finalité des investissements nationaux et de veiller à ce que les investissements

dans les systèmes et les services de technologie avancée développés par les sociétés aérospatiales canadiennes soient suffisants.

- Le gouvernement devrait mettre en place une politique d'entretien au Canada afin que les sociétés nationales aient de meilleures chances de remporter les contrats de révision, d'entretien et de soutien en service du matériel de défense. Le matériel de défense utilisé à des fins de protection peut également être mis à contribution pour la mise en œuvre de normes de sécurité rigoureuses et la création d'emplois de qualité.

Unifor s'oppose à la vente des biens publics, en particulier des biens qui génèrent d'importantes recettes pour le gouvernement fédéral et qui servent l'intérêt public. Le modèle de propriété sans capital-actions des autorités aéroportuaires est considéré comme une structure de gouvernance efficace pour le **Réseau national des aéroports** et devrait être conservé. Nous croyons que le modèle en vigueur devrait continuer de servir de moteur de croissance et de prospérité collective. La vente des actifs aéroportuaires canadiens entraînerait une perte de recettes publiques considérable et permanente qui ne ferait qu'aggraver la situation financière du Canada. En outre, le gouvernement ne devrait pas éliminer, de quelque manière que ce soit, les contrats de location des aéroports. Au contraire, il devrait envisager la possibilité de prolonger la durée de ces contrats pour tous les aéroports. Enfin, il a été clairement démontré que les employés des aéroports sont de plus en plus amenés à occuper des emplois précaires et faiblement rémunérés. L'une des principales causes de ce phénomène réside dans le recours excessif aux demandes de propositions (ou « changements de contrat ») par les autorités aéroportuaires. Cette situation donne lieu à une concurrence exacerbée et incite les agents contractuels à se concurrencer sur la base des piètres salaires offerts aux employés, plutôt que sur la base de leur compétence à réaliser le travail. Il en résulte un risque accru de manquement aux normes de sûreté et de sécurité dans les aéroports, ainsi qu'une qualité de vie amoindrie pour les employés. Unifor recommande les mesures suivantes :

- Le gouvernement fédéral devrait maintenir le modèle actuel de propriété des aéroports, c.-à-d. le modèle d'organisme sans capital-actions et sans but lucratif ayant pour mission de faciliter le développement économique local et de maximiser les retombées pour la population. Le gouvernement devrait donc continuer de conclure des contrats de location dont il peut tirer des recettes.
- Le gouvernement devrait étudier diverses possibilités d'action en vue de mettre un terme aux changements de contrat dans les aéroports, y compris celles préconisées par Unifor dans le mémoire qu'il a présenté au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités à l'occasion de l'étude sur la sécurité aérienne.

### 3. Politique sociale

Unifor appuie la mise en place d'un **programme national d'assurance-médicaments**. Nous soutenons qu'une solide infrastructure sociale constitue un élément essentiel d'une saine économie. À l'exception du Canada, tous les pays développés qui se sont dotés d'un système de santé universel ont également mis en place un régime universel couvrant les médicaments d'ordonnance. Il en résulte que les Canadiens paient leurs produits pharmaceutiques plus chers que les prix en vigueur presque partout ailleurs et que les dépenses nationales en médicaments sont 30 % plus élevées que la moyenne de l'OCDE; sur ce plan, le Canada est devancé uniquement par les États-Unis. Dans le secteur privé, les dépenses liées aux médicaments d'ordonnance ont presque quintuplé au cours des 20 dernières années, passant de 3,6 milliards de dollars en 1993 à 16 milliards en 2013. L'absence d'un accès universel occasionne souvent des torts considérables sur le plan de la santé et des finances des particuliers et des familles. Selon certaines études, les Canadiens pourraient économiser de 10 à 42 % (soit quelque

11 milliards) en frais de médicaments s'ils avaient accès à un régime national d'assurance-médicaments. Voici la recommandation d'Unifor :

- Le gouvernement fédéral devrait créer un programme universel d'assurance-médicaments afin d'accroître l'accès aux médicaments qui améliorent la qualité de vie. Par le fait même, il les rendrait plus abordables, car il serait en mesure d'en négocier le prix avec les fabricants. Pareil programme éliminerait également les chevauchements et le déplacement de coûts aux acheteurs tout en promouvant l'intégration auprès des fournisseurs de soins de santé. La recommandation d'Unifor n'est pas uniquement justifiée par les avantages économiques avérés d'un tel programme, mais repose aussi sur le principe que tous les Canadiens devraient bénéficier d'un accès équitable aux médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin.

Au besoin de créer un régime d'assurance-médicaments s'ajoute celui de mettre en place une **stratégie nationale en matière de santé mentale**. Selon les recherches de la Commission de la santé mentale du Canada, les coûts économiques des problèmes de santé mentale non traités s'élèvent à 50 milliards de dollars par année (soit 3 % du PIB). On estime qu'un Canadien sur cinq est atteint de troubles de santé mentale et que 1,6 million de Canadiens disent avoir besoin de soins de santé mentale sans y avoir accès. Ces besoins non satisfaits nuisent au rendement économique (en raison de l'absentéisme et du roulement de personnel) et grèvent les budgets de la santé publique. Unifor recommande que le gouvernement prenne la mesure suivante :

- Le gouvernement fédéral devrait adopter la Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail (la Norme), qui fournit un ensemble de lignes directrices d'application volontaire et de ressources destinées à aider les organisations à promouvoir la santé mentale et à prévenir les troubles psychologiques en milieu de travail. Un apport de ressources pour la mise en œuvre de la Norme améliorerait la productivité au travail, le maintien en poste des employés ainsi que le rendement financier.

Le manque de **services de garde abordables** continue de représenter une entrave majeure pour les parents sur le marché du travail. La recherche démontre que des services de garde abordables et de qualité produisent des retombées positives sur la scolarité des mères, la participation à la population active et les revenus des parents. Le Comité directeur de la Stratégie pour l'équité salariale entre les sexes de l'Ontario a constaté que l'absence de services de garde abordables est l'une des causes de la perpétuation de l'écart de rémunération entre les sexes. De plus, selon les conclusions récemment publiées par le nobélisé James Heckman, des programmes de qualité ciblant les enfants de milieux défavorisés dès leur naissance et jusqu'à l'âge de cinq ans produiraient un rendement annuel de 13 %, en plus d'améliorer les résultats en matière d'éducation, de santé, de comportement en société et d'emploi. Ainsi :

- Le gouvernement fédéral devrait mettre en place un programme complet de services de garde sans but lucratif qui fera figure de pierre angulaire d'une politique sociale progressive axée sur la famille, dont la structure reposerait sur quatre piliers : qualité des services, inclusivité, abordabilité et emplois de qualité.